



## COMMUNIQUE DE PRESSE

*La Rochelle, le 4 janvier 2018*

### GESTION DE L'EAU LEVÉE DE LIMITATION PROVISOIRE

Les précipitations de ces derniers jours ont permis une amélioration significative de la situation hydrologique.

Au vu de ces éléments, le Préfet de la Charente-Maritime a décidé, par arrêté, de lever, à compter de ce jour, les restrictions de remplissage des réserves, de maintien du niveau des retenues d'eau à usage d'irrigation agricole et du remplissage de tous les plans d'eau sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

\*\*\*

#### Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
[pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

Yann TOUVERON - 05.46.27.43.05 - **06 87 70 52 35**

Nathalie DORNAT - 05.46.27.43.25

Standard - 05.46.27.43.00 - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

<https://twitter.com/prefet17>  
<https://www.facebook.com/Prefet17/>

